

Séance du 09 juillet 2025

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	
En exercice	14
Présents	11
Pouvoirs	02
Votants	13
Pour	12
Contre	00
Abstentions	01

Date de la convocation
01/07/2025

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le **15 JUIL. 2025**
ID : 026-212601439-20250709-2025_43TER-DE



L'an deux mille vingt-cinq-----
le 09 juillet à 19 H 00-----

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Mme GENTHON Agnès, Maire.

Présents : AGERON Jérémy, BERNARD Daniel,
BORRAS Isabelle, CETTIER Nicolas, DUMOULIN
Patrick, FÉRÈRE Dominique, ORLOWSKI François,
ROSTAING Marc, THOMAS Monique, VALENÇON
Jérémy,

Absents excusés : RIOU Gaëtan, SERREE Stéphane,
VALLERANT Jacques.

Pouvoir : VALLERANT Jacques à DUMOULIN Patrick
et RIOU Gaëtan à ORLOWSKI François.

Secrétaire de séance : FÉRÈRE Dominique

N°2025-43TER

Objet : Création d'un emploi au grade de technicien territorial à temps complet.

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Madame le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque
collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non
complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de : agent des interventions techniques
polyvalent en milieu rural

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires titulaires du grade de technicien territorial ou aux
fonctionnaires inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des techniciens
territoriaux par voie de promotion interne au grade de technicien territorial.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents ou
représentés,**

- **Accepte** de créer un emploi au grade de technicien territorial à **temps complet**
- **Dits** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le **15 JUL. 2025**
ID : 026-212601439-20250709-2025_43TER-DE



Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits par les conseillers municipaux présents ou représentés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Le Grand-Serre, le 15 juillet 2025

Le Maire,

Agnès GENTHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de GRENOBLE – 2, Place de Verdun-BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également ce faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site www.telerecours.fr